

Éléments du procès qui suivit l'assassinat dans la nuit du 14 au 15 mars 1709 du couple Etienne LAFON et Catherine FOURNIER dans leur maison du Bousquet, paroisse de Malbo

Le Bousquet, village composé aujourd'hui de 5 à 6 maisons, est situé à 1150 m d'altitude à 1,5 km environ à l'est de Malbo, commune située entre les vallées du Siniq et du Brezons sur les contreforts qui descendent au sud est du massif du Cantal.

Le 18 mars 1709 à 6h du matin : Pons De SISTRIERES lieutenant criminel au baillage de Vic se met en route à cheval avec François CHAMBON son greffier, Joseph Gaspard SOBRIER avocat pour le procureur du roi et Joseph ANDRIEU huissier pour ouvrir l'enquête. Ils arrivent à 2heures de l'après midi sur le lieu du crime.

Pierre GACON dit que les victimes ont été enterrées le 16 mars au cimetière de Malbo. Depuis cette date, leur maison est inhabitée. On ne sait qui est l'auteur du crime mais lui n'était pas là car à la foire de Cézens.

Les hommes de justice se rendent alors à Malbo qu'ils atteignent vers 5heures du soir et entrent chez Jean RIOM hôte du lieu. Aussitôt ils font quérir Jean DEVILARS, chirurgien de Vigouroux, pour au plus vite venir faire le constat des blessures des victimes.

Ils se rendent au cimetière avec Durand FALIEUX, curé de la paroisse, pour qu'il leur indique le lieu des inhumations. On ordonne au fossoyeur, Jean VICAM de procéder à l'ouverture du tombeau.

Pas de cercueil, simplement des linceuls à déplier. Le rapport du chirurgien est précis :

Etienne LAFON présente une grande blessure en haut de la cuisse gauche, de la taille d'une paume de main, provenant d'un tir d'arme à feu ainsi que des contusions sur le dos

Catherine FOURNIER présente sept plaies : haut de la tête, sourcil, coin de l'oeil, lèvre, cou, poignet, faites au couteau ou à la baïonnette, plus une grande contusion à l'estomac suite à un coup de pied (on voit la marque des clous d'un sabot) et une autre encore au travers du cou.

Le 19 mars, à 8heures du matin, les hommes de justice commencent à recueillir les dépositions des témoins : quatre habitants du village du Bousquet, ni parents ni alliés des victimes qui prêtent tous serment avant de déposer.

Antoinette FALIEUX, veuve de Guillaume ROCHE, 60 ans, voisine, dit avoir entendu, la nuit du crime, vers minuit, un coup de fusil et cru que son voisin tirait sur un loup. Mais le lendemain 8h elle entendit Héliès BARDEL femme de Jean JUIF qui criait qu'en voulant chercher du feu chez les LAFON elle avait aperçu le corps du mari couvert de sang. Appelant d'autres femmes du village et entrant dans la maison, elles avaient constaté que le corps du mari gisait au sol une blessure ayant déchiré sa culotte. Sa femme gisait sans sa coiffe près de la fenêtre. Le toit de paille avait été troué et une échelle était encore dressée. Les femmes sortirent pour prévenir les enfants du couple et le curé du village.

Héliès BARDEL, femme de Jean JUIF laboureur, 30 ans, dit être entrée le vendredi matin pour chercher du feu dans la maison des LAFON. Ayant poussé la porte, qui n'était pas entièrement fermée, découvre le corps d'**Etienne LAFON**. Elle sort en criant dans la rue, appelle d'autres femmes ainsi que Jean PETIT du même village et le groupe entre dans la maison ; elle confirme le témoignage précédant précisant que le corps de **Catherine FOURNIER** était recroquevillé, tête nue, et ajoutant que les assassins avaient dû pénétrer par l'ouverture pratiquée dans le toit.

Gabrielle JUIF, fille de Durand, laboureur, 25 ans, a entendu un grand coup vers la maison des époux LAFON, comme un coup de masse mais resta dans son lit et s'endormit. Entendant le bruit fait par les femmes le lendemain elle se rendit dans la maison et vit ledit LAFON étendu près de la cheminée avec son bonnet sur la tête ; sa femme d'un autre côté toute habillée mais tête nue, tous deux nageant dans leur sang. En sortant elle vit un trou fraîchement ouvert dans le toit de paille avec une échelle qui aboutissait audit trou.

Jean PETIT, fils à autre Jean laboureur, 20 ans, déclare que le vendredi vers huit heures du matin il fut alerté par les cris disant qu'on avait assassiné ledit **LAFON** et ladite **FOURNIER**. Il se rendit à leur maison avec quelques femmes et là il vit près de la cheminée par terre ledit **LAFON** tout habillé avec son bonnet sur la tête. Et de l'autre côté **Catherine FOURNIER** toute habillée et la tête nue, tous ensanglantés et couverts de blessures. Il aperçut aussi une échelle qui aboutissait à un trou fait dans le toit de paille.

Le procureur du roi, dans son rapport du 20 mars au lieutenant criminel, explique qu'il s'agit d'une action nocturne, dans un village écarté et dans un temps de neige et que donc il ne peut y avoir aucune preuve convaincante contre les auteurs de l'assassinat mais il fait état d'une présomption de violence et d'une rumeur publique envers le nommé Guillaume CHASTRE du village de la Tarrière sur la paroisse de St Clément (*ne figure pas sur la carte IGN, ce village d'après la carte de Cassini, se trouve dans la vallée du Goul un peu en amont du village de la Roque Vieille – à vol d'oiseau on est à environ 4km du lieu du crime, avec entre les deux des hauts pâturages vallonnés à plus de 1150 m d'altitude coupés de quelques vallées pratiquement déserts en cette saison encore hivernale*). Il n'est autre que le genre du couple assassiné et la rumeur publique évoque les menaces qu'il avait proférées depuis deux ou trois ans contre ses beaux parents. De plus sur la neige on a trouvé des traces laissant apparaître que les auteurs avaient pris le chemin vers ce village sur plus d'une demie lieue. Il conclut en disant que par de nouveaux interrogatoires il espère découvrir de nouveaux indices mais aussi qu'il conviendrait d'arrêter et conduire en prison ledit Guillaume afin de l'interroger. Sur quoi DESISTRIERES ordonne l'arrestation et incarcération du suspect ce même 20 mars, soit 5 jours après le crime.

Le même jour c'est chose faite par le ministère d'Antoine SOMIAC huissier audencier et Joseph ANDRIEU huissier du siège présidial de Carladès à Vic qui se sont rendus au village de la Tarrière à St Clément.

Incarcéré dans la prison Bojallet de Vic, le suspect est aussitôt interrogé vers 4 heures de l'après midi par le lieutenant général. En le fouillant, on trouve dans sa poche une pièce de trente quatre sols, douze deniers de monnaie, un petit rabot, (qui lui sont rendus) ainsi qu'une paire de sabots ferrés qui sont déposés au greffe. Le procès verbal de l'interrogatoire par le lieutenant criminel, accompagné de François CHAMBON son greffier, nous donne la version du suspect.

Il confirme son identité, dit avoir environ 55 ans, et être resté chez lui dans la nuit du 14 au 15 mars et déclare ne pas être allé au village du Bousquet, lieu du crime, depuis la veille de Notre Dame de septembre dernier où il était aller prendre quelques meubles chez son beau père.

Questionné sur le temps nécessaire pour aller de son village à celui du Bousquet, il répond une fois une heure et demie mais une autre fois trois heures.

Il dit qu'il a appris l'assassinat de ses beaux parents par un bouvier du village de Labro qui était venu le chercher pour assister à l'enterrement. D'ailleurs, il n'y est pas venu mais y a envoyé sa femme. Au retour, elle lui dit que tout le monde l'accusait mais lui répondit qu'il fallait le prouver.

Il confirme qu'il a bien un fusil depuis vingt ans et qu'il ne sait pas si le consul l'aurait saisi depuis ce matin.

Il dit n'avoir versé aucune somme d'argent aux consuls de sa paroisse récemment.

Il dit aussi ne pas avoir entendu les rumeurs à la messe du dimanche suivant car il était incommodé (et sans doute n'y était donc pas allé)

Quant à ses différends avec son beau père, il précise qu'il y a deux ou trois ans qu'il était en procès mais que le curé de Malbo et un avocat leur avaient fait faire une transaction et que depuis il n'avait plus eu d'affaires ensemble.

A l'issue de cet interrogatoire, le suspect est remis en garde à Pierre EVIN le concierge de la prison.

Puis les hommes de justice se transportent au greffe pour dresser procès verbal sur l'état des sabots du suspect qu'ils portaient donc à son arrestation : sabots demi usés, celui du pied droit ferré sur le devant par douze clous (huit gros et quatre petits) et sur le talon également huit clous (quatre gros et quatre petits), l'un desquels petits avance sur le bord du côté droit ; et celui du pied gauche également ferré sur le devant par neuf clous (cinq gros et quatre petits) et sur le talon par sept clous, tous gros.

Le 21 mars, le lieutenant criminel poursuit les interrogatoires de témoins :

Jean BONNAL, fermier au domaine de Faipras à Raulhac, 70 ans dit que le jeudi soir il a vu Guillaume CHASTRE conduire une paire de vaches amenant du bois puis ne le revit que le samedi matin suivant vers midi ; par ailleurs il confirme que l'opinion commune est qu'il est l'auteur du double crime. (à noter qu'on semble lui rembourser son déplacement pour 15 sols)

Autre Jean BONNAL, frère du précédent, fermier au même domaine, 65 ans : lui aussi a vu Guillaume CHASTRE le jeudi matin conduisant ses vaches au bois et revenir vers trois heures de l'après midi, sans l'avoir revu depuis (il reçoit également 15 sols pour ses frais)

Isabeau BONNAL fille du premier Jean demeurant au même domaine déclare avoir vu ledit Guillaume le jeudi vers trois heures de l'après midi puis le samedi matin seize du mois dans un pré (elle ne touche que dix sols pour son déplacement !)

Antoine GLEIZE, laboureur du village de Laborie à St Clément, consul de la paroisse pour 1708, 30 ans : le vendredi 15 Guillaume CHASTRE est venu chez lui porter la somme de quatre livres en paiement de la taille de l'année 1708

Pierre BIEULAIGUE, tireur de laine du village de Guimonteil à Raulhac, 40 ans : lundi 18 vers midi travaillant à Jeu chez le nommé FOURNIER, Guillaume CHASTRE est venu acheter six cartons de blé au château de Cropières. Ledit FOURNIER lui demanda s'il savait qu'on avait tué le couple LAFON ; CHASTRE répondit qu'on n'avait pas tué la femme avec un couteau mais avec un sabot ferré de gros clous.

Anne GUYMONTEIL épouse de Pierre BIEULIAGUE, 30 ans : déclare que la veille soit le 20 mars, au château de Cropières, le métayer du château et un domestique lui ont dit que CHASTRE avait été acheter du blé au château le lundi et que par ses discours, ils pensaient qu'il avait pris part à l'assassinat.

Le 23 mars à 3 heures de l'après midi, l'interrogatoire du suspect se poursuit.

On lui demande où il était le lundi 18 : répond qu'il est allé au lieu de Jou voir si quelqu'un pouvait lui prêter du blé ; il est allé chez le nommé FOURNIER son allié (*il s'agit d'un frère de Catherine FOURNIER*) et là si on lui avait demandé si ladite Catherine avait été assassinée avec un couteau, il répond que sa femme en revenant de l'enterrement lui avait dit que ladite Catherine était morte suffoquée avec les clous d'un sabot. CHASTRE explique ensuite que de Jou il est parti au château de Cropières où il avait parlé avec une servante qui lui dit que la dame de Cropières ne prêtait pas de blé. Sinon il n'avait parlé à personne d'autre. Y a-t-il longtemps qu'il n'avait pas acheté de blé ? a répondu qu'il n'en a point acheté depuis l'arrière saison – ensuite il en acheta au métayer du domaine del Mas

Le 6 avril 1709, un huissier audencier parcourt les villages pour convoquer toute une série d'autres habitants.

- Jeanne FRAISSY fille d'Antoine du village de Palies
- Jeanne CUSSOU fille de Géraud du même village

- Gabriel DELPUECH laboureur de Chatours paroisse de Malbo
- Géraud PARRA laboureur de Rapon
- Jean VICAM laboureur del Bos
- Antoinette BADUEL femme de Gabriel AMILHAU laboureur du Bousquet
- Jean MABIT prêtre de l'église de Malbo
- Hélis BOY également de Malbo

Pour qu'ils comparaissent devant le procureur du roi dans la maison de Jean RION hôte de Malbo. C'est une comparution immédiate car le procès verbal de ces auditions est daté du 6 avril.

Maître Jean MABIT, le prêtre de la communauté St Jean de Malbo, 45 ans, dépose que le vendredi 15 mars ...
(la suite de sa déposition ne figure pas dans les photos reçues de C.Cheymol – il doit manquer a priori 2 photos)

Jean VICAM laboureur du Bousquet, 53 ans, déclare que le vendredi 15 entre 7 et 8 heures du matin il entendit du bruit dans la maison des défunts **LAFON et FOURNIER** il s'y rendit et les vit tous les deux morts, étendus par terre, que comme les autres témoins il remarqua que le complice de l'assassinat était entré par un trou fait dans la couverture de la maison où aboutissait une échelle, échelle qui était d'habitude posée au bas de la maison. Il était ensuite passé derrière la maison dans un jardin à chanvre, il remarqua grâce aux traces dans la neige, que le complice était entré par là mais ressortit par un autre endroit, qu'il avait de grands sabots ferrés et que sur le talon droit il marquait un gros clou qui gravait plus profond sur la neige, que le complice marchait fort large et portait la pointe du pied en dehors – l'interrogateur présente alors au témoin les sabots qui avaient été pris au pied de Guillaume CHASTRE lors de son arrestation et déposés au greffe : (on se rend apparemment sur le lieu du crime, les empreintes seraient encore visibles et on pose le sabot sur les empreintes ??) et on conclut que les sabots semblent correspondre à ceux de la piste, toutefois il y a plus de clous sur les sabots mais le témoin reconnaît que des clous ont été rajoutés récemment.

Géraud PARRA laboureur de Rapon (*Roupons sur la carte IGN, à 1km environ du Bousquet*), 50 ans : déclare que le vendredi 15 mars ayant appris le double assassinat, il était arrivé au village du Bousquet vers 8 heures du matin ; là il vit également les corps nageant dans leur sang ainsi que l'échelle dressée et le trou dans le toit ; derrière la maison il trouva Jean MABIT le prêtre et Jean VICAM avec plusieurs autres et constata que le complice était entré par cette voie mais ressortit par ailleurs, que le complice était chaussé de sabots ferrés dont sur le talon droit un gros clou qui marquait davantage sur la neige et qu'il marchait fort large en portant la pointe des pieds en dehors. Sortant du village avec le sieur MABIT et le fils des défunts ils suivirent la piste où le complice avait passé et repassé jusque au moulin de Lange (*nous ne l'avons pas situé sur les cartes*) – là encore les sabots sont présentés, leurs empreintes comparées à celles sur la neige (*on serait donc sur le lieu même du crime ?*) et reconnues comme semblables et que quelques nouveaux clous avaient été ajoutés. De plus il déclare qu'il y a environ 18 mois il entendit Guillaume CHASTRE, qui avait un différend avec son beau père, dire que tôt ou tard son beau père le lui payerait.

Gabriel DELPUECH laboureur de Chatour, 50 ans déclare que le vendredi 15 mars sorti de chez lui peu avant le jour pour mettre de l'eau dans un pré il vit passer au-delà du village un grand homme venant du moulin de Lange passant à travers des neiges du côté du domaine de Plaux (*Chatours sur la carte IGN est situé à l'ouest de Roupons, séparé par le ruisseau du Siniq sur lequel devait se trouver le moulin de Lange – quant au domaine de Pleaux il se trouve à 1km environ à l'ouest de Chatours au-delà du petit ruisseau de Pleaux, tout cela à un peu plus de 1000 m d'altitude*). Mais comme il ne faisait pas jour, il ne distingua pas les habits de l'homme.

Antoinette BADUEL, femme de Gabriel AMILHAU laboureur du Bousquet, 43 ans déclare qu'il y a 18 mois Guillaume CHASTRE qui résidait alors au Bousquet lui dit que son beau père « ne mourait d'autre mort que de sa main » étant alors en procès.

Hélis BOY fille à feu Jean laboureur de Malbo, 30 ans déclare qu'il y a environ un an et demi ledit Guillaume CHASTRE était chez elle avec les sieurs MABIT et LOUSSERT prêtres de la paroisse, y firent apporter du vin pour y faire collation. Ledit CHASTRE était alors en grand différend avec son beau père et déclara que si son beau père ne lui rendait pas compte jusqu'à un denier de ses prétentions il l'étranglerait. Le prêtre MABIT lui reprocha qu'il ne fallait pas en venir à ces extrémités et qu'il fallait s'accommoder.

Jeanne FRAISSY fille d'Antoine laboureur de Palies paroisse de Palherols, 13 ans, déclare que le 14 mars vers 4 ou 5 heures du soir elle était dans la maison de la sœur de l'accusé au village de Paliès où il entra au moment où elle en sortait.

Jeanne CUSSOU fille à Géraud vacher du même village de Paliès, 20 ans déclare que le 14 mars vers 5 heures du soir elle alla dans la maison de la sœur de l'accusé où elle le vit qui parlait avec sa sœur.

Les auditions se poursuivent le 9 avril.

Antoinette MONIAU femme de Raymond BANCAREL du Paliès, 80 ans : *sa déclaration est déchirée et donc peu compréhensible*

Claude MANHES, veuve de Vincent BANCAREL du même village, 33 ans, déclare que début mars Guillaume CHASTRE vint dans sa maison à Paliès ... *mais la suite de la déposition est déchirée.*

Le 13 avril 1709, mandement est adressé aux curés des paroisses de Malbo, St Clément et d'un autre lieu mal déchiffré, pour qu'au sermon de la messe dominicale ils précisent à leurs paroissiens qu'ils ont l'obligation de dire

tout ce qu'ils sa vent sur cette affaire : on y apprend qu'outre du meurtre, Guillaume CHASTRE est soupçonné d'avoir pris l'argent, des papiers et effets, un fusil.

Une petite feuille isolée permet également d'apprendre que peu de temps avant leur assassinat, les victimes avaient vendu leur maison du Bousquet au couple Guillaume LAGAT et Catherine GILBERT : cette dernière témoigne le 6 mai 1709 pour dire qu'elle a retrouvé dans cette maison le talon d'un fusil.

Le 24 mai 1709, procès verbal d'une nouvelle audition d'autres témoins.

Pierre COULON marchand de Rupons , 31 ans, déclare que quelques jours après le crime il entendit LOUSSERT prêtre disant que c'était à des archers de suivre les pistes, qu'un autre LOUSSERT le jour du crime lui avait rapporté les propos tenus par Guillaume CHASTRES comme quoi son beau père mourrait de sa main. Il déclare encore que le jour du crime il fut curieux d'aller voir la trace que l'on disait être celle du criminel qui passait derrière le village dans un de ses champs appelé des Boigotes : il remarqua que la trace venait de vers le moulin de Lange et allait vers le Bousquet et une autre trace qui venait du Bousquet et s'en retournait vers le moulin de Lange.

Marie CAYROLS femme d'Antoine FRAISSY laboureur de Paliès, 45 ans, déclare que le jeudi 14 mars 2 heures avant la tombée de la nuit par une petite fenêtre de sa maison vit sortir ledit Guillaume CHASTRE de la maison de sa sœur avec un fusil sous le bras, son justaucorps tourné à l'envers qui prenait le chemin vers le village de La Garrigue (*non situé sur les cartes*).

Jeanne MONDOT fille à Jean du village de la Roque servante au village de Feypras (*sans doute aujourd'hui FAIPRAT le long du Goul et tout proche de la Tarrière*) chez Jean BONNAL fermier du seigneur de La Sale, 20 ans, déclare que le vendredi 15 mars elle fut envoyée par son maître tôt matin pour aller à la Tarrière chez Guillaume CHASTRE pour lui dire de venir chercher sa Et elle ne trouva que la femme dudit CHASTRE, laquelle lui précisa que son mari n'avait pas dormi dans sa maison mais était allé chez sa sœur à Paliès où il devait avoir couché.

Jeanne MONJEU fille à feu Antoine laboureur de Paliès, 21 ans, déclare que le jeudi 14 mars vers 4 heures du soir vit venir ledit Guillaume à Paliès avec un fusil sous le bras et son justaucorps à l'envers, allant chez sa sœur .

Jean MANHES tisserand de Pailherols, 39 ans, déclare que le dimanche 17 mars étant à la Tarrière chez Guillaume CHASTRE pour lui apporter trois aunes et demie d'étoffe qu'il voulait acheter, il trouva que la femme dudit CHASTRE venait de l'enterrement d'Etienne LAFON son père et de Catherine FOURNIER sa belle mère. Elle dit à son mari que le sieur ARTIS avocat lui avait dit qu'on l'accusait de ces assassinats. Quelques jours plus tard, la femme de Guillaume CHASTRE vint chez lui chercher l'étoffe et lui paya trois livres deux sols six deniers.

Guillaume FOURNOLS laboureur de Rupon, 34 ans, déclare que le vendredi 15 mars matin, venant du bois il vit sur la neige la piste d'un homme qui était passé et repassé près du village allant vers le village du Bousquet et s'en retournant vers le moulin de Lange. Quelques jours après, le sieur LOUSSERT prêtre lui dit que ceux qui avaient suivi cette piste pourraient bien s'en repentir si celui qui est prisonnier sortait.

Jean BONNAL fils à autre Jean fermier au domaine de Feypras, 27 ans, déclare que le jeudi 14 mars vers 3 heures du soir il vit passer ledit Guillaume près de leur maison avec un fusil sous le bras allant vers le chemin du bois qui va vers le village de Palies (*sur la carte IGN, on peut suivre cet itinéraire : après avoir traversé le Goul au niveau de Faiprat à 927 m d'altitude et de là un chemin à travers bois monte soit sur le plateau pour déboucher à un peu plus de 1000 m entre Pailherols et Pailhès, soit un autre chemin vers la montagne de la Cipièrre à 1126 m qui permet de rejoindre Pailhès sans passer si près de Pailherols*).

Jacques BONNAL premier du nom fils à Jean fermier du domaine de Feypras, 35 ans, déclare que quelques jours après l'arrestation de Guillaume CHASTRE sa femme a porté chez eux dans un sac une pièce de beurre d'environ quatre livres et partie d'un fromage de même poids et que depuis la publication desdits monitoires elle est venue reprendre le tout.

Jacques BONNAL second du nom son frère du même lieu, 26 ans, déclare que le 14 mars vers 3 heures du soir il a vu Guillaume CHASTRE montant le chemin du bois qui aboutit à la montagne de la Cipièrre et au village de Paliès mais il ne distingua pas s'il avait un fusil.

Jeanne FABRE veuve d'Annet LOUSSERT laboureur de la Roussière, paroisse de St Clément , 55 ans, se contente de confirmer la rumeur accusant Guillaume CHASTRE d'être l'auteur du crime.

Géraud VIDALENC hôte de Malbo, 46 ans, déclare qu'il y a 13 ou 14 mois Guillaume CHASTRE travailla chez lui avec Jean BONNAL de Laroque pour y faire des roues de charrette, il l'entendit dire que son beau père lui faisait un grand tort de ne pas lui payer la dot de sa femme pour liquider son bien de la Tarrière et que cela le mettait au désespoir à tel point que par moment il voulait le tuer.

Jean CHASTRE, fermier au domaine de Las Jarigues paroisse de St Clément (*sans doute le lieu nommé Les Garrigues sur la carte IGN*) appartenant au sieur DEVEZE marchand de Pailherols, 60 ans, se croyant parent à un degré fort éloigné de l'accusé, se voit présenter le talon du fusil qui a été retrouvé : il déclare qu'il lui semble que ce talon ressemble à celui d'un fusil que Guillaume CHASTRE lui avait prêté 9 ou 10 années auparavant et qu'il avait gardé 7 ou 8 mois mais que si les autres morceaux du fusil lui étaient présentés il en serait plus certain.

Les procès verbaux d'auditions de témoins se poursuivent en cette fin mai. Les témoins déjà auditionnés sont à nouveau convoqués et après lecture de leur première audition on leur demande de confirmer ou compléter leurs témoignage.

Me Jean MABIT prêtre, Jean VICAM, Géraud PARRA, Gabriel DELPUECH, Catherine GILBERT femme de Guillaume LAGAT, Antoinette BADUEL confirment leur déposition sans modification.

Jeanne FRAISSY ajoute que lorsque Guillaume CHASTRE entra chez sa sœur il portait un fusil et son justaucorps tourné à l'envers

Jeanne CUSSOU ajoute que quand elle entra dans la maison de la sœur dudit Guillaume, celui-ci avait un fusil et son justaucorps tourné à l'envers.

Jean PETIT témoin du 19 mars ajoute que le 15 mars au matin il suivit la piste avec le sieur MABITR de la maison du crime jusque au pré de la Basse appartenant à son père par lequel l'assassin était passé et repassé allant et revenant au village du Bousquet avec des grands sabots ferré de gros clous marquant sur la neige, surtout sur le talon du pied droit qui gravait plus que les autres.

Hélis BARDEL, Gabrielle JUIF, Jean BONNAL n'ajoutent rien.

Isabeau BONNAL précise que quelques jours après sa déposition la femme de l'accusé porta dans un sac une pièce de beurre et partie d'un fromage que depuis elle est venue reprendre.

Antoine GLEIZE, Pierre COULON, Géraud VIDALENC, Marie CAYROLS,, Jeanne MONDOT, Jeanne MONIEAU, Jean MANHES, Guillaume FOURNOLS, Jean et les deux Jacques BONNAL, Jeanne FABRE et Jean CHASTRE n'ajoutent rien.

Suit le procès verbal d'une confrontation entre Guillaume CHASTRE avec Jean MABIT prêtre de Malbo. Mais nous n'avons trouvé que la première page dans les photos.

Ensuite nouveau récolement en date du 31 mai après midi.

Antoinette MONIAU femme de Raymond BANCAREL de Palis, Claude MANHES, veuve de Vincent BANCAREL confirment leur déposition.

Suit alors une addition de confrontation également du 31 mai entre l'accusé et Antoinette MONIAU : l'accusé dit qu'elle se trompe et que le 14 mars il était entré dans sa maison à Palies pour quérir de la paille que Raymond BANCAREL lui avait promise pour la façon d'un joug qu'il lui avait fait 15 jours auparavant mais ladite MONIAU persiste dans sa déposition.

Par rapport à la déposition de Claude MANHES qui semble être la bru de Raymond BANCAREL, l'accusé précise que quand il est venu chercher la paille dans la maison de Raymond BANCAREL, ladite Claude n'y était pas.

Le même jour, nous trouvons le procès verbal rapportant la présence Jean CAYLAR procureur du roi : au sujet du talon de fusil trouvé par Catherine GILBERT dans la maison des victimes, il y paraissait encore quelque peu de sang soupçonne donc qu'il s'agit de l'arme du crime et il somme le lieutenant criminel de se rendre à la Tarrière pour enquêter auprès de Marguerite LAFON femme de l'accusé pour qu'elle produise le fusil dont son mari a dit être détenteur ; à l'instant le lieutenant monte à cheval et arrive à la Tarrière vers 10 heures du matin ; Marguerite LAFON déclare alors que son mari n'a plus de fusil depuis un an l'ayant rompu en tirant au loup qui emportait un mouton du fermier de Feypras.

Et nous passons au 28 juin 1709 avec l'interrogatoire de l'accusé :

Sont réunis Pons de SISTRIERES lieutenant général civil et criminel examinateur et garde des sceaux au siège d'apeaux de Carladès à Vic

Jean TRIN président

Jean BOISSY lieutenant particulier

Claude DERIVO lieutenant assesseur criminel

Antoine FROQUIERES juge prévost dudit Vic

Louis DELARIBE, Durand DEMONIAU et Guillaume ROCHER anciens avocats dudit siège

On mande Guillaume CHASTRE accusé détenu en nos prisons amené par le geôlier, lequel assis sur la sellette a fait serment de dire et répondre vérité sur les faits

Sur quoi il est interrogé

Le soir du 14, il dit être allé au village de Palies pour quérir de la paille chez Raymond qu'il lui devait pour paiement d'un joug et qu'il trouva la femme dudit Raymond qui ne voulut pas lui donner la paille. De là il alla chez sa sœur habitante du même village puis être revenu tout droit à la Tarrière. Il portait bien un fusil à cause des loups. Il nie avoir pris le chemin du village de la Garrigue. Il arriva à la Tarrière la nuit tombée et il coucha dans sa maison.

Le 15 après avoir nourri ses bestiaux il alla au bois couper des perches pour réparer le toit de sa maison.

On lui demande de préciser si le talon de son fusil était garni de fer, répond que non. On lui présente le talon déposé au greffe et répond qu'il ne s'agit pas du sien.

Le sien, il l'a laissé chez lui.

A-t-il donné ordre à femme de lui porter un fusil pour le représenter ; oui il l'a fait il y a trois semaines mais il ne l'a pas vue.

Oui, il a reçu sa fille il y a 3 ou 4 jours.

Depuis 20 ans, il n'a eu qu'un seul fusil, que l'année dernière en le dérouillant il avait rompu la batterie mais qu'il l'avait fait raccommoder à Mur de Barrez.

On lui présente alors les sabots qu'il portait lors de son arrestation. Il les reconnaît comme les siens et confirme qu'il les portait en allant au village de Paliès le 14 mars dernier.

Concernant son différend avec son beau père, il répond qu'il avait fait quittance à son beau père de la dot de Marguerite LAFON sa femme sur la foi d'une obligation que ledit LAFON lui avait consentie de même montant mais qu'ensuite ledit LAFON la lui extorqua par artifice et refusa de lui rendre. Mais jamais il n'avait menacé son beau père.

(on relève à cet endroit que Catherine FOURNIER était la femme en troisième noces dudit LAFON)

L'accusé dit n'avoir appris l'assassinat le samedi par le bouvier d'un nommé QUINOT du village de Labro qui vint le chercher pour assister à l'enterrement auquel seul sa femme se rendit et dont elle revint le lendemain dimanche et que sa femme lui avait dit qu'il était accusé de ce meurtre.

Qu'il avait oui dire que son beau père avait été tué d'un coup de fusil et la femme avait été meurtrie au visage.

Il confirme bien connaître la maison du crime pour y avoir demeuré plusieurs années avec sa femme et ne l'avoir quittée qu'en mars 1708 quand son beau père vint y résider.

Est-il l'auteur du crime ? Il répond NON

Mais le 28 juin 1709 Guillaume CHASTRE est déclaré coupable et condamné à avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs sur un échafaud qui sera dressé à la place publique de Vic et ensuite attaché à une roue la face tournée vers le ciel pour y mourir. Après sa mort, son corps sera porté par le grand chemin de Curebourse, tous ses biens confisqués et en plus est condamné à deux cents livres d'amende envers le seigneur prince de Monaco au droit du roi ainsi qu'aux dépens du procès.

La sentence est lue le même jour au condamné qui déclare vouloir en faire appel.

La suite ne figure pas dans ce dossier mais Guillaume est encore vivant au jour de la naissance de son fils également prénommé Guillaume le 14 août 1709 à Saint Clément.

En revanche Guillaume CHASTRE est mort avant le 26 avril 1711, date à laquelle sa veuve se remarie avec Guillaume DELPUECH, un laboureur originaire de la Garrigue, paroisse de Malbo, marié et récemment veuf de Marguerite GRIFFOUL vivant à Nauvialles, paroisse de Narnhac.

Marguerite LAFON décède à la Tarrière le 20 septembre 1739, dite âgée de 70 ans, et elle est inhumée en présence de son fils, de sa belle fille et de son petit fils. Elle est alors indiquée veuve de Guillaume CHASTRE et on ne mentionne pas ce second mari ? Nous n'avons pas non plus identifié le couple de son fils.

Source: minutes du baillage et prévôté de Vic – archives départementales du Cantal – Aurillac – cote : 15B 62/19 – février 2013